MAIRIE DE DANGERS

Département d'Eure-et-Loir 10 rue de la Mairie 28190 DANGERS

Tél. 0237229005 mairie.dangers@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Sur convocation en date du 10 juin 2021, le Conseil municipal de DANGERS s'est réuni le mardi 15 mai 2021 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur BELLAMY André au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents:

Mesdames LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth, RENARD Annie, ROSSE Sandrine, TREBOUET Caroline et Messieurs BELLAMY André, DE AGUIAR Séraphin, MORIZEAU Rémy et PETIT Benoît

- <u>Arrivé en cours de séance</u> : Monsieur ROBVEILLE Arnaud (Point de l'ordre du jour « Les lignes directrices de gestion »)

Formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente:

Madame CHALLAB Ellen (pouvoir donné à Madame ROSSE Sandrine)

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît PETIT

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 11 mai 2021 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil municipal.

Il est ensuite procédé au vote des différents points figurant à l'ordre du jour.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE

Le Maire a accepté les factures suivantes :

- n° 30860651 et 30851833 de la société SEDI, d'un montant total de 416,00 € HT, soit 499,20 € TTC, au titre de l'achat de protections d'urnes et d'émargement en prévision des élections départementales et régionales (*Décision du Maire n° 2021-02*).

INSTALLATION ET EQUIPEMENT D'UN BUNGALOW - HANGAR MUNICIPAL

Le Maire informe que le Conseil départemental a accepté l'attribution d'une subvention de 5.200 € au titre du FDI 2021 dans le cadre du projet d'installation d'un bungalow, avec équipements sanitaires, plus coin repas, à l'intérieur du hangar communal.

Il présente à l'assemblée trois devis :

- COUGNAUD CONSTRUCTION : 1 Module d'une surface de 14.70 m², revêtement de sol en fibre de verre polyester étanche, isolation plafond/plancher/murs : 14.451,69 € HT (livré, installé) ;
- ALGECO: 1 module d'une surface de 14 m², revêtement au sol classique : 14.583 € HT (livré, installé);
- GOLIAT CONTAINERS, 1 module, faible isolation : 10.350 € HT (livré, non installé).

Les aspects isolation et revêtement de sol étant importants dans le choix de l'entreprise, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient l'offre de la société COUGNAUD CONSTRUCTION à l'unanimité des membres présents.

Il convient par ailleurs de prévoir les installations électriques et sanitaires. A cet effet, le Maire soumet à l'assemblée les offres de l'entreprise QUEINNEC & Fils (électricité) d'un montant de 1.338,02 € HT, soit 1.605,62 € TTC et de FREDERIC BERNARD (plomberie sanitaire) d'un montant de 1.906 € HT, soit 2.287,20 € TTC, que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° 2021/27 - Installation et équipement d'un bungalow - Hangar communal - Acceptation devis COUGNAUD CONSTRUCTION

Le Maire informe que dans le cadre de l'installation d'un bungalow, avec équipements sanitaires et électriques, dans le hangar communal, trois entreprises ont été consultées pour la fourniture du bungalow :

- COUGNAUD CONSTRUCTION: 1 Module d'une surface de 14.70 m², revêtement de sol en fibre de verre polyester étanche, isolation plafond/plancher/murs: 14.451,69 € HT (livré, installé);
- ALGECO: 1 module d'une surface de 14 m², revêtement au sol classique: 14.583 € HT (livré, installé)
- GOLIAT CONTAINERS, 1 module, faible isolation : 10.350 € HT (livré, non installé)

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'offre de la société COUGNAUD CONSTRUCTION, sise à la Roche-sur-Yon Cedex (85035), d'un montant de 14.451,69 € HT, soit 17.342,03 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis du 3 décembre 2020 s'y rapportant ;
- DIT que les montants sont inscrits au budget 2021 de la Commune.

Délibération n° 2021/28 – Installation et équipement d'un bungalow – Hangar communal - Acceptation devis QUEINNEC & FILS

Le Maire informe que dans le cadre de l'installation d'un bungalow, avec équipements sanitaires et électriques, dans le hangar communal, il y a lieu de prévoir les installations électriques.

Un devis a été demandé à cet effet à la société QUEINNEC & FILS, qui a effectué une offre pour la création d'alimentations électriques du bungalow représentant un montant de 1.338,02 € HT, soit 1.605,62 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'offre de la société QUEINNEC & FILS, sise à Mittainvilliers-Vérigny (28190) 5 rue Jean Moulin, d'un montant de 1.338,02 € HT, soit 1.605,62 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis n° 20001475 s'y rapportant;
- DIT que les montants sont inscrits au budget 2021 de la Commune.

Délibération n° 2021/29 – Installation et équipement d'un bungalow – Hangar communal - Acceptation devis FREDERIC BERNARD

Le Maire informe que dans le cadre de l'installation d'un bungalow, avec équipements sanitaires et électriques, dans le hangar communal, il y a lieu de prévoir la création d'une alimentation en eau.

Un devis a été demandé à cet effet à la société FREDERIC BERNARD, qui a effectué une offre pour l'alimentation en eau du bungalow représentant un montant de 1.906 € HT, soit 2.287,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE l'offre de la société FREDERIC BERNARD, sise à Dangers (28190) − 5 rue de Chartres, d'un montant de 1.906 € HT, soit 2.287,20 € TTC ;
- AUTORISE le Maire à signer le devis n° DC455 s'y rapportant ;
- DIT que les montants sont inscrits au budget 2021 de la Commune.

21h00 : Arrivée de Monsieur ROBVEILLE Arnaud

LIGNES DIRECTRICES DE GESTION EN MATIERE DE PERSONNEL

Le Maire expose à l'assemblée que l'une des innovations de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'obligation, pour toutes les collectivités territoriales, de définir des lignes directrices de gestion qui visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines en précisant les enjeux et les objectifs de la politique de RH à conduire au sein de la collectivité territoriale ;
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels notamment en matière d'avancement de garde et de promotion interne (= carrière).

Le Maire présente et commente la trame des lignes directrices de gestion qui seront soumises au prochain Comité technique du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir pour avis.

Elles s'appliqueront en vue des décisions individuelles (promotions, nominations...) pour une durée de 6 ans à compter de la date de l'arrêté du Maire rendu exécutoire.

Par ailleurs, le Maire informe que l'agent remplaçant l'Adjoint technique actuellement en congé maladie a été renouvelé pour un CDD allant jusqu'au 4 juillet 2021 inclus.

SALLE DES ASSOCIATIONS - ESTIMATION FINANCIERE - ETUDE DU CAUE

Le Maire a reçu l'estimation financière du projet d'aménagement d'une salle communale présenté par le CAUE le 4 juin 2021 qu'il présente au Conseil municipal : le chiffrage de ces travaux représente un montant de 396.700 € HT.

Le CAUE n'ayant qu'un rôle de conseil, il conviendra de débuter les études en lançant le marché de maîtrise d'œuvre (architecte).

La Commune se renseignera auprès de la SPL Chartres Aménagement afin de l'assister dans la publication du marché et le choix d'un architecte en charge de cette mission de maîtrise d'œuvre.

ATTRIBUTION FAJ (FONDS D'AIDE AUX JEUNES)

Le Maire rappelle que le Fonds d'Aide aux Jeunes, géré par le Département, s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

En 2020, ce fonds a aidé 591 jeunes euréliens (contre 560 l'année précédente) dans le cadre de leur parcours d'insertion (aides individuelles et actions collectives).

Compte tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, le Maire propose de maintenir la participation de la Commune à 100€ pour l'année 2021, ce que le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Délibération nº 2021/30 - Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ) 2021

Le Maire expose:

Par courrier en date du 4 juin 2021, la Direction générale adjointe des solidarités du Conseil Départemental d'Eureet-Loir sollicite la Commune pour participer au fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Ce fond s'adresse aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Compte tenu des circonstances des années 2020 et 2021 liées à la crise sanitaire, le Maire propose de maintenir la participation de la Commune à la somme de 100ε .

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'attribuer une somme de 100,00 € à ce fonds
- DIT que les montants sont inscrits au budget 2021 de la Commune.

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES DES 20 & 27/06/2021 - ORGANISATION TOURS DE GARDE ET BUREAUX DE VOTE

Les permanences pour les élections départementales et régionales ont été établies et envoyées aux personnes inscrites le 10 juin 2021.

Il conviendra de prévoir un cheminement spécifique pour chaque élection; l'aménagement des bureaux de vote respectera les consignes sanitaires.

La mise en place des bureaux de vote est prévue samedi 19 juin 2021 à 14 heures par les membres du Conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Camion pizza

M. Victor GOMEZ, qui tient le camion à pizza du mercredi place Saint-Rémy, a informé le Maire qu'à la suite de soucis de santé, il ne pourra pas reprendre son activité avant fin septembre 2021.

Tondeuse

Le Maire prévoit d'acheter une grosse tondeuse : en effet, la tondeuse actuelle est à nouveau en panne (vérin, roulements à changer, ...), occasionnant des réparations à hauteur de 1.400 €.

Courrier de M. Jean-François Morizeau

Le Maire lit un courrier de Monsieur Jean-François MORIZEAU adressé au Maire de Dangers et aux conseillers municipaux qui reproche à Monsieur André Bellamy d'avoir donné son soutien à la liste de Madame Marie-Paule Dos Reis et Monsieur Mickaël Tachat « Efficacité et proximité » dans le cadre des élections départementales.

Monsieur Bellamy confirme qu'il a signé la charte au vu de la bonne entente qu'il a avec le Maire de Mittainvilliers-Vérigny : il précise qu'il s'est engagé à titre personnel et n'a demandé à aucun électeur de le suivre.

Départ du Père Pierre PAUL

Le Maire lit un courrier du Père Pierre PAUL l'informant de son départ à la Paroisse La Trinité sur le chemin de Saint-Jacques (Luisant).

Il sera remplacé par le Père Maurice Manwell à partir du 1er septembre 2021.

La cérémonie d'au revoir et d'action de grâce aura lieu en l'église Saint-Pierre de Courville le dimanche 4 juillet 2021 à 10H30, suivie d'un déjeuner pour les fidèles intéressés.

La séance est levée à 22H50

Le Maire,

André BELLAMY

<u>Présents:</u>

BELLAMY André	
CHALLAB Ellen	Absente (pouvoir donné à Mme ROSSE Sandrine)
DE AGUIAR Séraphin	
LEBEAU-CORBONNOIS Elisabeth	
MORIZEAU Rémy	
PETIT Benoît	
RENARD Annie	
ROBVEILLE Arnaud	
ROSSE Sandrine	
TREBOUET Caroline	